



Offre de stage

Contribution à la révision de la charte

Structuration de la connaissance dans le domaine de la biodiversité

Date de publication de l'offre : 15 décembre 2025

Date limite de candidature : 19 janvier 2026

Stage de niveau Master 2

Durée : 6 mois

Structure d'accueil :

Syndicat mixte du Parc naturel régional
des Baronnies provençales

575 Route de Nyons
26510 SAHUNE

1. CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA DEMARCHE

Le contexte territorial

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales s'étend sur 105 communes entre la Drôme et les Hautes-Alpes. Il couvre un secteur de moyenne montagne préalpine de 1 840km² situé entre la plaine du Rhône à l'ouest et la vallée de la Durance à l'est, le bassin versant de la Drôme au nord, le Mont Ventoux et la montagne de Lure au sud. Aux confins de deux grandes régions, pour les deux tiers en Auvergne Rhône-Alpes, sur le département de la Drôme, et pour un tiers en Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur le département des Hautes-Alpes, ce territoire excentré reste à l'écart des grandes voies de communication et des agglomérations.

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère dont les missions fondamentales sont :

- * La préservation et valorisation des paysages et patrimoines naturels et culturels
- * L'aménagement du territoire
- * Le développement économique, social et culturel du territoire
- * L'accueil, l'éducation et l'information des publics
- * L'expérimentation et l'innovation.

Les actions du syndicat mixte (SM) Parc s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable. La Charte du Parc constitue la liste des objectifs et des engagements retenus pour mettre en œuvre ce projet. La Charte du Parc des Baronnies provençales a été approuvée pour 15 ans.

Contexte de la révision de la charte

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales créé en 2015 a engagé la révision de sa première charte qui arrive à échéance fin 2029 par délibération du 6 mai 2025. Les Régions Auvergne Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur ont officiellement lancé la révision de la charte par délibérations respectives des 26 septembre et 17 octobre 2025.

Ces trois délibérations fixent :

- * Le périmètre de révision de la charte et sa justification ;

Une autre vie s'invente ici

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

- LA DRÔME -

Hautes-Alpes
le département

59 PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE

Parc naturel régional des baronnies provençales • 575 route de Nyons • 26510 • SAHUNE • smbp@baronnies-provencales.fr • www.baronnies-provencales.fr
Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs-Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forêt, Loire-Anjou-Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Mont-Ventoux, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Perche, Périgord-Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vallée de la Rance - Côte d'Erneraude, Vercors, Verdon, Vexin français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

- * La méthode adoptée pour la mobilisation des partenaires dans cet exercice de révision de la charte ;
- * Approuve la convention de partenariat et les missions déléguées au Syndicat mixte du Parc.

Sur la base des délibérations concordantes, l'avis en opportunité de l'Etat a été sollicité par la Région Auvergne Rhône Alpes. L'Etat a six mois pour émettre cette première note soit jusqu'au 30 avril 2026.

Le syndicat mixte du Parc a réalisé entre fin 2022 et début 2024 l'évaluation à mi-parcours de sa charte avec l'appui d'une prestation externalisée. Celle-ci a priorisé la dimension collective de la démarche afin de remobiliser les partenaires autour de la charte. Cela a induit la concentration sur six thématiques choisies par les partenaires :

- * Patrimoine naturel
- * Valorisation des productions
- * Agriculture et pastoralisme
- * Education au territoire et à l'environnement
- * Innovation
- * Patrimoine culturel immatériel

La présidence et la direction du Parc souhaitent orienter fortement la révision de la charte autour de ce qui spécifie l'action du Syndicat mixte du Parc par rapport aux autres acteurs institutionnels des Baronnies provençales à savoir **l'innovation territoriale**. Celle-ci est entendue comme une nouvelle façon d'interroger un problème resté non résolu dans un territoire donné pour y apporter une solution concrète.

Cela suppose donc pour le Syndicat mixte du Parc de maîtriser la chaîne de compétences liée à l'innovation territoriale et plus globalement pour le Parc en tant que territoire, entendu comme combinaison d'une réalité géographique avec son système d'acteurs spécifique, de s'appuyer sur l'innovation territoriale comme vecteur de transitions. Les transitions attendues et nécessaires pour le territoire concernent deux principaux enjeux : l'adaptation au changement climatique d'une part et l'attractivité résidentielle du territoire d'autre part.

Afin d'expérimenter ces savoir-faire de l'innovation territoriale et d'intégrer l'innovation territoriale comme une composante structurante de la future charte, le Syndicat mixte du Parc souhaite disposer pendant toute la période de révision de sa charte d'un appui méthodologique et d'animation qui permette d'intégrer l'innovation territoriale :

- * Dans la manière de réviser la charte ;
- * Dans le contenu de la future charte.

L'évaluation finale de la charte est engagée avec l'appui d'une prestation extérieure réalisée par le groupement Stratagéo – Transverse Conseil. Elle doit être terminée en fin d'année 2026.

L'équipe projet est désormais structurée autour :

- * D'une cellule interne au syndicat mixte du Parc co-pilotée par la directrice du Parc et la responsable scientifique et prospective. Celle-ci est composée des chargé.e.s de mission permanent.e.s du Syndicat mixte du Parc et d'élus référents. Elle est désignée sous le nom de comité de projet.
- * D'une cellule technique associant les services régionaux et de l'Etat.

En 2025, une première prestation d'appui a permis de :

- * Tester un dispositif de collecte de la parole citoyenne en lien avec les 10 ans du Parc ;
- * Formuler des propositions pour intégrer la dimension « innovation » dans le processus de révision de la charte. Cette prestation a permis de produire :

- La composition des groupes de travail mixtes et leur déroulement ;
- La réalisation de certains comptes-rendus du comité de projet (maximum 3 par an) ;
- La note méthodologique sur la conception et l'organisation du dispositif de « transhumance ».

L'actualisation du diagnostic devrait se terminer à la fin du premier semestre 2027.

Au moins un comité de pilotage de la révision devrait avoir lieu en 2026. Plusieurs groupes de travail (commissions du syndicat mixte du Parc, groupes de travail thématiques, réunions de partenaires...) auront également lieu en 2026. La transhumance, dispositif par lequel le SM du Parc devra mobiliser la population locale devra être finalisé au premier semestre 2026 pour une mise en œuvre en fin 2026 - début 2027.

Une vacation sur la question de l'eau sera réalisée dans la continuité de la thèse CIFRE terminée en 2025.

Le plan de communication de la révision de la charte doit être élaboré entre la fin de l'année 2025 et le début de l'année 2026.

Des travaux d'étudiants seront également mobilisés pour alimenter ces différents éléments et notamment en 2026 :

- * Les travaux d'étudiants de master 1 IDATT (Ingénierie du Développement, de l'Aménagement des Territoires en Transition) mobilisés sur l'évaluation finale de la charte dont le rendu est prévu en mars 2026 ;
- * Un.e stagiaire de M2 sur le volet biodiversité du diagnostic de la charte.

2. PRESENTATION DU PROJET

Il s'agit par ce stage de contribuer au diagnostic de la future charte dans le domaine de la biodiversité, de la géologie et des risques naturels en insistant sur les dimensions dynamiques (évolutions de zonages environnementaux, tendances évolutives des populations, etc.) et en mettant en lumière les interactions avec les autres enjeux du territoire (pratiques agroécologiques, impacts de la fréquentation touristique sur les milieux naturels...) afin de démontrer et d'expliciter comment la résilience du territoire passe par la préservation de cette biodiversité et la conservation des milieux.

L'actualisation du diagnostic nécessite de réinterroger l'évolution du territoire et la connaissance que l'on en a en matière de biodiversité, géologie et de risques naturels (politiques environnementales mises en œuvre et périmètres associés, structures et dynamiques des milieux naturels, espèces et habitats présents, risques naturels, etc.). Le diagnostic élaboré entre 2007 et 2010, réalisé en interne de l'équipe, est le résultat de plusieurs études, analyses issues de nombreuses bases de données et de connaissances d'experts.

Le périmètre du stage correspond aux titres suivants de la Partie I du diagnostic intitulés : "A.5 Un territoire soumis aux risques naturels", "2- un espace naturel riche et diversifié". (cf. annexe 1).

3. OBJECTIFS DU STAGE

Il s'agit prioritairement :

- * de mettre à jour les données contenues dans cette partie sur le fondement des bases de données et connaissances accessibles (politiques supra-territoriales mises en œuvre sur le territoire, espèces, etc.) ;
- * de cartographier ces données (évolutions des périmètres des zonages d'inventaires et réglementaires, socio-écosystèmes, tendances évolutives, trames, etc.) ;
- * de mettre en lumière l'amélioration de connaissance qu'a permis le travail du Syndicat mixte du Parc sur les thèmes de la biodiversité, de la géologie et des risques naturels depuis la création du Parc ;
- * d'identifier des enjeux d'amélioration de la connaissance en s'appuyant notamment sur des dynamiques devenues plus prégnantes au premier rang desquels figure le changement climatique ;
- * de formuler des propositions sur la manière de présenter cette connaissance et ces enjeux dans le diagnostic de la future charte.

4. MISSIONS PROPOSEES AU STAGIAIRE

- * Consultations des principaux partenaires ayant été rencontrés lors de l'élaboration du 1er diagnostic (questionnaires semi-directifs) ;
- * Synthèse et bibliographie sur les principales données disponibles pour qualifier les habitats naturels, la faune et la flore des Baronnies provençales (politiques, espèces, trames, etc.), les risques naturels et la géologie ;
- * Parangonnage des territoires environnants (prioritairement alpins) sur leurs outils de connaissance et d'observation de la biodiversité et des milieux naturels, la géologie et les risques naturels ;
- * Identification des partenaires clés et parties prenantes à associer à cette thématique dans le cadre de la révision de la charte ;
- * Réalisation de cartographies et livrables permettant de présenter l'état de la connaissance dans les domaines de la biodiversité, des milieux naturels, des risques naturels, de la géologie (partie plus restreinte) dans les Baronnies provençales, ainsi que les tendances observées pour certaines de ces thématiques ;
- * Réalisation de cartographies et livrables permettant de présenter le gain de connaissance permis par le travail du syndicat mixte du Parc, voire de ses partenaires, depuis la création du Parc ;
- * Formuler des préconisations sur la manière de présenter ces connaissances, leurs dynamiques et les enjeux associés dans le diagnostic de la future charte.

5. DUREE DU STAGE

Stage de 6 mois à compter du 1^{er} mars ou 1^{er} avril 2026.

6. CONDITIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ENCADREMENT

Le stage sera encadré par Aurélie CAROD et Emilie RUIN, respectivement responsable scientifique et prospective et Directrice du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales. Un point sera réalisé tous les 15 jours sur l'avancement du travail avec l'une de ces deux référentes.

L'encadrement pédagogique doit être continu sur l'ensemble de la période du stage. Les coordonnées du/de la référent.e pédagogique doivent être fournies au début du stage. Celui-ci / celle-ci doit être joignable pendant toute la période de stage.

Les modalités d'absence ou de congés sont à définir avant le début du stage et à inscrire dans la convention. Les stagiaires n'ont pas accès aux récupérations, congés ou RTT.

Le Syndicat mixte du Parc est associé à la définition de la problématique de rapport / de mémoire. Une transmission intermédiaire à Aurélie CAROD et Emilie RUIN contenant la problématique du rapport / mémoire, le plan détaillé ainsi que les introduction et conclusion entièrement rédigées est attendu au moins un mois avant la fin du stage. Aurélie CAROD et Emilie RUIN seront conviées à la soutenance et participeront aux délibérations. Elles disposeront du mémoire / rapport avant sa présentation en soutenance.

Profil

Formation – profil d'études

Bac +5, dans les domaines de la biodiversité et de la géomatique.

Compétences – connaissances – savoir-faire

- ★ Qualités rédactionnelles requises ;
- ★ Intérêts et goûts pour les patrimoines naturels ;
- ★ Capacité de restitution et de présentation de données scientifiques et cartographiques ;
- ★ Outils informatiques (pack office) ;
- ★ Cartographie (QGIS).

Savoirs-être

- ★ Autonomie ;
- ★ Sens de l'organisation ;
- ★ Curiosité pour s'intéresser à la biodiversité et aux dynamiques des milieux naturels, dans leur interaction avec les autres dynamiques du territoire ;
- ★ Connaissances de base dans les domaines des risques naturels et de la géologie ;
- ★ Aptitude à travailler en équipe ;
- ★ Bon relationnel, sens du contact ;
- ★ Ecoute, dialogue ;
- ★ Prise d'initiative ;
- ★ Dynamisme, sérieux.

Conditions

Date de démarrage : à partir du 1^{er} mars ou 1^{er} avril 2026

Une autre vie s'invente ici

Portage du stage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Localisation : Le stage sera basé à la maison du Parc à Sahune (26510)

Déplacements : Permis B obligatoire – véhicule souhaité

Des véhicules de service sont mis à disposition de l'équipe et du stagiaire si disponibilité. Le cas échéant, la personne devra utiliser son véhicule personnel et se fera rembourser les frais.

Indemnités de stage : stage indemnisé, 1/3 SMIC

Contacts : Emilie RUIN – 04 75 26 79 00

Dépôt des candidatures :

Un CV + lettre de motivation doivent être adressés à Mme la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et envoyés par courriel à smbp@baronnies-provenceales.fr

Date limite de candidature : 19 janvier 2026

Les entretiens (visio) seront réalisés : 30 janvier 2026 matin

Annexe 1 : Extrait du diagnostic préalable à l'élaboration de la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales - périmètre thématique du stage

1 - Un territoire entre Alpes et Méditerranée

A.5 - Un territoire soumis aux risques naturels

a) Les risques d'inondation

b) Les risques d'incendie

c) Les risques d'éboulement

2 - Un espace naturel riche et diversifié

A – Richesse des milieux naturels

A.1 – les périmètres d'inventaires et règlementaires des espaces naturels

A.2 – Structures et dynamiques des milieux naturels

B – Une flore et une faune d'exception

B.1 – Une flore diversifiée fréquemment protégée

B.2 – Les habitats naturels à enjeux

B.3 – La flore remarquable

C – Une faune remarquable évoluant au sein de milieux fonctionnels de qualité

C.1 – L'entomofaune

C.2 – L'herpétofaune

C.3 – L'avifaune : les oiseaux

C.4 – Les mammifères

C.5 – La faune aquatique

D- Les espèces à caractère envahissant et les fonctionnalités écologiques

D.1 – Les espèces à caractère envahissant

D.2 – Fonctionnalités écologiques

Analyse AFOM des milieux, la faune et la flore des Baronnies provençales